

Procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'association Viviers-Fibre

En date du 06 Mars 2013, les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association. Sont présentes les personnes suivantes : Bernard Barrier, Claude Combes, François Laperruque, Sylvain Lorient, Jean-Paul Rocaché.

Monsieur François LAPERRUQUE est désigné en qualité de Président de séance. Monsieur Sylvain LORIENT est désigné comme secrétaire de séance. Le Président de séance rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Création de l'association
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Élection des membres de la direction
4. Fixation du montant des cotisations
5. Divers

Le Président de la séance prononce un discours exposant le projet que représente l'association, pour les personnes présentes.

Première résolution :

Création de l'association : A l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite : Association Viviers Fibre dont le siège se situe à l'adresse :

Association Viviers Fibre

Mairie de Viviers lès Lavour

81500 Viviers lès Lavour

Deuxième résolution :

Adoption des statuts : Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

Troisième résolution :

Election des membres du bureau : Le président de séance sollicite les candidatures en vue de composer le bureau. Il rappelle que conformément aux statuts, le bureau est composé de quatre membres, élus par l'assemblée générale. Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote est exprimé comme suit :

Président : Monsieur François LAPERRUQUE, la Remejeane, 81500 Viviers lès Lavour.

Informaticien : Voix obtenues : 5/5

Vice-Président : Monsieur Claude COMBES, la Tour, 81500 Viviers lès Lavour. Informaticien :

Voix obtenues : 5/5

Trésorier : Monsieur Bernard BARRIER, en Cabanes, 81500 Viviers lès Lavour. Informaticien :

Voix obtenues : 5/5

Secrétaire : Monsieur Sylvain LORIENT, l'Autan, 81500 Viviers lès Lavour. Informaticien : Voix obtenues : 5/5

Quatrième résolution :

Fixation du montant des cotisations : L'assemblée générale constitutive décide à l'unanimité que la contribution annuelle des membres est fixée à 20 € (vingt euros) sauf pour les membres de droit dispensés.

Cinquième résolution :

Divers :

☐ Monsieur Bernard BARRIER est expressément autorisée à passer et à souscrire, pour le compte de l'association en formation, les actes et engagements suivants entrant dans l'objet social et conformes à l'intérêt social : ouverture d'un compte bancaire.

☐ Monsieur Sylvain LORIENT est expressément autorisé à effectuer le dépôt de procès-verbal, des statuts, des documents CERFA et formalités en préfecture pour enregistrement et publications prévues par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901.

☐ Après un débat portant sur les différents points d'organisation pratique de l'association, le président, Monsieur François LAPERRUQUE, a clos la séance d'assemblée générale.

☐ M. le président confie aux nouveaux membres de l'association les tâches prioritaires qui leur sont assignées.

☐ Le secrétaire de séance préparera le procès-verbal de cette réunion.

Pour extrait conforme ou procès-verbal.

Fait à Viviers lès Laval, le 06/03/2013